

FONDS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE – F.R.S.-FNRS
ORGANE DE CONCERTATION ET DE NEGOCIATION SOCIALE

3^{ème} Séance

Mardi 22 avril 2014 à 14 h – F.R.S.-FNRS

ORDRE DU JOUR

| | <u>Document(s)</u> |
|--|--------------------|
| 1. Procédure d'évaluation des Chercheurs qualifiés/Maîtres de recherches/Directeurs de recherches : Procédure et formulaires | FRS-FNRS/OCN/14/2 |
| 2. Procédure disciplinaire : Projet de convention entre le F.R.S.-FNRS et ses Chercheurs qualifiés/ Maîtres de recherches/Directeurs de recherches | FRS-FNRS/OCN/14/3 |
| 3. Critères de promotions des Chercheurs qualifiés et Maîtres de recherches | |
| 4. Liquidation des arriérés du passage au barème 8A-510 pour le personnel F.R.S.-FNRS : Procédure d'identification des dossiers concernés | |

Banc syndical
CSC

1. Revalorisation pécuniaire des échelons dans la carrière permanente au F.R.S.-FNRS
2. Critères d'évaluation des chercheurs qualifiés en lien avec les critères de promotion
3. Suivi de notre avis Euraxess
4. Règles comptables pour l'acceptation des crédits de fonctionnements des mandataires

5. Harcèlement : procédure
6. Communication vers les chercheurs des travaux de l'OCN et communication sur le site F.R.S.-FNRS de l'OCN
7. Cotisations aux différentes branches de la sécurité sociale

CGSP

1. Evaluation ex post des rapports scientifiques annuels et quinquennaux (article 20)
2. Budget de fonctionnement (article 17) destiné aux chercheurs du F.R.S.-FNRS (hors PDR)

2.1. Revoir les règles d'attribution

2.2. Elargir les dépenses éligibles

Nous souhaitons que tous les chercheurs puissent bénéficier d'un crédit de fonctionnement et non pas seulement les Aspirants, Chargés de recherches et Chercheurs permanents dans les premières années de leur mandat.

Nous considérons que le cadre actuel des frais éligibles est trop étroit et ne correspond plus à la réalité. Les droits d'inscription aux colloques, les frais de logement, les dépenses logistiques liées à une communication ou à une activité scientifique ne sont actuellement pas éligibles. Le plafonnement des frais de voyage pour les aspirants pose également problème, même si nous comprenons parfaitement la nécessité de limiter certaines dépenses.

Nous souhaitons qu'une liste indicative des frais éligibles soit communiquée aux chercheurs.

Divers

Fixation de la prochaine séance

PROCEDURE D'ÉVALUATION DES CHERCHEURS QUALIFIES/MAITRES DE RECHERCHE/DIRECTEURS DE RECHERCHE

Février 2014

1. RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

Les données relatives aux activités des chercheurs concernés seront collectées auprès d'eux sur une base annuelle.

Un formulaire a été discuté à cet effet au CA du FNRS le 25 juin 2013 (annexe FRS-FNRS/CAF/CFB/13/54). Son remplissage ne devrait pas demander beaucoup de temps aux chercheurs, il s'agit principalement de données quantitatives relatives, sur l'année écoulée, aux publications, aux activités de formation, aux projets de recherche obtenus ainsi qu'aux marques de reconnaissance et notoriété.

Une case est en outre prévue pour que le chercheur puisse faire part de ses commentaires éventuels.

Ce rapport n'est pas soumis à évaluation.

2. RAPPORT D'ACTIVITES QUINQUENNAL

2.1 Le rapport

Les données collectées annuellement sont regroupées automatiquement (informatiquement) sur le formulaire d'évaluation quinquennale, lui aussi discuté en CA du FNRS le 26 juin 2013 (annexe FRS-FNRS/CAF/CFB/13/55).

Des données et commentaires additionnels sont par contre demandés au chercheur, dont également des précisions sur l'orientation qu'il compte donner à ses recherches pour la période quinquennale suivante. Le chercheur peut également commenter le cas échéant ses éventuelles périodes de moindre activité ou productivité.

2.2 La procédure d'évaluation

Ce rapport d'activités quinquennal est soumis à l'évaluation à distance de 3 experts, lesquels auront été clairement informés de la portée de l'évaluation qui leur est demandée.

Le dossier et les évaluations passent ensuite en commission scientifique pour « information » si toutes les évaluations sont de type A, et pour discussion si au moins l'une des évaluations est B (B ou B-).

Dans le cas d'un avis réservé (case à cocher) de la Commission scientifique, il est proposé de :

1. Adresser un avertissement au chercheur
2. Lui demander un plan d'actions à 3 ans, qui sera soumis à la commission scientifique
3. L'inviter à rencontrer les membres de la commission scientifique lors d'une session suivante, où il pourra s'entretenir avec eux de son plan d'actions
4. Organiser un « coaching » tripartite (chercheur/université d'accueil/Secrétaire générale du F.R.S.-FNRS)
5. Lui demander un rapport intermédiaire après 3 ans qui sera soumis à la commission scientifique pour avis

Si le rapport quinquennal suivant est encore négatif, le dossier sera soumis au conseil d'administration du FNRS qui prendra une décision finale.

RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

Nom :

Prénom :

Mandat :

Titre des recherches :

Université :

Laboratoire - promoteur:

* * *

1. Production scientifique de l'année

- Liste des publications générée à partir du DI
- Participation à des conférences ou colloques

Nombre de participations actives

Nombre de participations inactives

2. Formation et supervision de l'année

- Liste des MFE encadrés

- Liste des thèses encadrées en tant que promoteur

- Liste des thèses encadrées en tant que co-promoteur

- Nombre de participations à des comités d'accompagnement

- Liste des participations à des jurys de thèses

- Nombre d'heures de cours dispensés

- Nombre d'heures de travaux pratiques/exercices/travaux dirigés donnés

- Liste (et nombre d'heures) de participations/animations aux ED/EDT

3. Projets et financements obtenus en cours d'année

- Liste des projets FNRS

- Liste des projets RW/BXL-Capitale

- Liste des projets CE

- Autres

4. Reconnaissance – Notoriété

- Invitations internationales (hors colloques)
(ex. : Gordon Conference, présidences de séances, séminaires, etc.)

- Autres

5. Commentaires éventuels

Date :

Signature électronique :



RAPPORT QUINQUENNAL ¹

Nom :

Prénom :

Mandat :

Titre des recherches :

Université :

Laboratoire - promoteur :

* * *

1. Résumez les recherches poursuivies pendant les cinq dernières années (une page)
Attachez la page sous format pdf

2. Production scientifique des cinq dernières années

- Liste des publications générée à partir du DI

- Joindre trois publications représentatives de votre activité des cinq dernières années et deux publications les plus représentatives de votre activité antérieure

Attachez la liste de ces cinq publications sous format pdf

- Participation à des conférences ou colloques **Le système insérera automatiquement le nombre total de la période quinquennale**

3. Formation et supervision des cinq dernières années **Le système insérera automatiquement le nombre total de la période quinquennale**

4. Projets et financements obtenus au cours des cinq dernières années **Le système insérera automatiquement le nombre total de la période quinquennale**

5. Reconnaissance – Notoriété au cours des cinq dernières années **Le système insérera automatiquement le nombre total de la période quinquennale**

¹ Un rapport annuel sera également rempli l'année d'évaluation quinquennale

6. Visibilité sur la scène internationale au cours des cinq dernières années

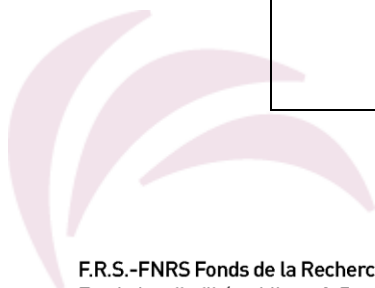
7. Commentez votre activité d'animation d'équipe de recherche au cours des cinq dernières années

8. Commentez les interactions scientifiques au sein de votre institution d'accueil au cours des cinq dernières années

(ex. : projets de recherche communs avec des collègues de l'institution, etc.)

9. Commentez les faits remarquables des cinq dernières années(1/2 page)

(ex. : prix, récompenses, etc.)



10. Le cas échéant, commentez vos périodes de moindre productivité au cours des cinq dernières années

(ex. : maladies, séjours à l'étranger, maternité, etc.)

11. Précisez en une page l'orientation que vous comptez donner à vos recherches au cours des cinq prochaines années

Attachez la page sous format pdf

12. Commentaires éventuels

Date :

Signature électronique :



CONVENTION

- ENTRE** : Madame/Monsieur [nom du chercheur], domicilié(e) à [adresse du chercheur]
ci-après dénommé "le chercheur",
- ET** : **Le Fonds National de la Recherche Scientifique - FNRS**, dont le siège est établi à 1000 Bruxelles, Rue d'Egmont, 5, représenté par [nom du/des représentant(s)], en sa/leur qualité de [qualité du/des représentant(s)]
ci-après dénommée "le FNRS",
- ET** : [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat], dont le siège est établi à [adresse de l'établissement], représenté(e) par [nom du/des représentant(s)], en sa/leur qualité de [qualité du/des représentant(s)]
ci-après dénommé(e) "nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat",

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE QUE :

Le chercheur est employé du FNRS en qualité de [qualité du chercheur] et effectue son mandat au sein de [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat].

En raison de son mandat au sein de [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat], le chercheur est soumis aux règles de fonctionnement applicables au sein de [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat], tout en restant sous l'autorité patronale du FNRS.

Les parties souhaitent préciser les règles applicables entre elles en matière disciplinaire.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le chercheur reconnaît qu'il est soumis aux règles de fonctionnement imposées par l'autorité académique de [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat] tout en confirmant que son employeur est le FNRS.

Commentaire [MIDE1]: Chaque établissement devra préciser les règles applicables en son sein

ARTICLE 2 : LE CHERCHEUR EST PLAIGNANT

En cas de problème en matière disciplinaire impliquant le chercheur et que celui-ci est plaignant, [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat] en informera immédiatement le FNRS, veillera à donner suite utile à ladite plainte et tiendra le FNRS informé de l'évolution du dossier.

Si le chercheur s'adresse directement au FNRS, ce dernier en informera le recteur de [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat] qui veillera à donner suite utile à ladite plainte et tiendra le FNRS informé de l'évolution du dossier.

ARTICLE 3 : LE CHERCHEUR EST MIS EN CAUSE

3.1. En cas de problème en matière disciplinaire impliquant le chercheur et que celui-ci est mis en cause, [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat] instruira le dossier.

3.2. L'instruction du dossier par [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat] se fera, au moins, dans le respect des principes suivants :

- l'instruction se fera à charge et décharge du chercheur
- afin de garantir les droits de la défense, le chercheur sera entendu et pourra se faire assister par la personne de son choix
- le dossier d'instruction devra être mis à la disposition du chercheur 7 jours ouvrables au moins avant la date prévue pour son audition

3.3. Dès qu'il sera en mesure - en vertu de ses procédures internes - de proposer une sanction, [nom de l'établissement dans lequel le chercheur effectue son mandat] transmettra le dossier au FNRS, le cas échéant avec une proposition de sanction, qui ne liera toutefois pas le FNRS qui prononcera ou pas la sanction qu'il estimera appropriée.

Commentaire [MIDE2]: Il faudra prévoir au sein du FNRS une procédure particulière

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES

Les parties reconnaissent que lorsque des procédures spécifiques sont prévues par une ou plusieurs dispositions légales, telle que la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, ces procédures devront être respectées, nonobstant les dispositions contraires contenues dans la présente convention.

Fait à [lieu], le [date] en trois originaux, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Madame/Monsieur [nom du chercheur]

Le FNRS

[nom du/des représentant(s) du FNRS]

[nom de l'établissement dans lequel
le chercheur effectue son mandat]

[nom du/des représentant(s) de l'établissement
dans lequel le chercheur effectue son mandat]